



POS 4.2 EAU MÉDICAMENTEUSE



POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'ils administrent un traitement d'eau médicamenteuse.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer le protocole sont convenablement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Effectuer la vidange des conduites d'eau, du médicamenteur et du contenant destiné à la solution mère avant de procéder au traitement.	<input type="checkbox"/>	
3	S'assurer que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année. <i>Identifier la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur pour s'assurer que la distribution de la solution mère se fasse dans les bonnes proportions :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
4	S'assurer que le dosage de la solution mère (concentration) est conforme à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou aux directives du fabricant, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
5	S'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement du médicamenteur. a. Bien identifier les conduites d'eau. b. Effectuer une inspection visuelle des valves avant la distribution de l'eau médicamenteuse pour s'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement. c. <i>Autres :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
6	S'assurer que les porcs ciblés sont identifiés, traités et isolés (p. ex., dans des parcs ou des chambres à part).	<input type="checkbox"/>	
7	Effectuer une inspection visuelle de la solution mère pour s'assurer que le médicament s'est dissout adéquatement (p. ex., il n'y a pas de dépôts visibles dans la solution).	<input type="checkbox"/>	
8	Effectuer une inspection visuelle de la quantité d'eau médicamenteuse utilisée sur une période donnée.	<input type="checkbox"/>	
9	Inscrire le traitement dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
10	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Consulter votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et aviser les autres parties concernées (tels que l'agence de commercialisation, les abattoirs [tel qu'exigé], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs).	<input type="checkbox"/>	
3	Vider les conduites d'eau et les rincer à l'eau claire.	<input type="checkbox"/>	
4	Il faut prendre au moins une des actions suivantes :		
	a. Rediriger le traitement d'eau médicamenteuse au bon endroit.	<input type="checkbox"/>	
	b. Ajuster le dosage en fonction de la déviation notée.	<input type="checkbox"/>	
	c. Faire enquête sur l'usage inattendu de la solution mère, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
5	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les Registres des traitements au moins une fois par année pour s'assurer que les documents sont complets et dûment signés, et que les dosages sont corrects.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année.	<input type="checkbox"/>	
3	Réviser les protocoles sur les traitements d'eau médicamenteuse au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention de l'eau ou au niveau de la gestion.	<input type="checkbox"/>	
4	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	Fortement recommandé
R-X	Registre de calibration – Médicamenteur	
R-U	Liste de contacts d'urgence	